



Décision du Conseil communal de Chésereux prise lors de sa séance du 5 décembre 2019

Préavis municipal 35/2019 : Budget 2020

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'adopter le budget communal pour l'année 2020, tel que présenté.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum)

Chésereux, le 6 décembre 2019
10.01

~~Fabienne Monnaert-Chambaz~~

Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 6 décembre 2019 au 21 décembre 2019

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal ».